

Procès-verbal du Conseil Municipal du 8 décembre 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, le mercredi 8 décembre 2021 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Dona Mario, Maire,

Etaient présents : Monsieur Younous Adep, Madame Boullard Annick, Monsieur Gillet Jean-Marc, Madame Berlez Marie-Christine, Messieurs Adam Christian, Croisy Richard, Mesdames Obry Christelle, Boucher Mélanie, Depoilly Tiphonie, Vittu Marie-Pierre, Messieurs Queneuille Sébastien, Lelong Gianni, Martin Patrick, formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent excusé : Monsieur Giffard Claude (pouvoir à Mr Dona)

Secrétaire de séance : Madame Boullard Annick

Le procès-verbal de la réunion du 25 octobre est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Tarifs communaux 2022
- 2) Ouverture d'un poste d'adjoint administratif au 1^{er} mars 2022
- 3) Création d'un emploi non permanent lié à un accroissement d'activités
- 4) Mise à jour du tableau des effectifs de la commune
- 5) Recrutement de 2 agents recenseurs : modalités de rémunération
- 6) Décisions
- 7) Point sur les travaux et projets
- 8) Questions diverses

Le procès-verbal du Conseil-Municipal du 25 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

En préambule, Monsieur le Maire annonce que du fait de la propagation exponentielle du Covid 19, tous les vins d'honneur et verres de l'amitié sont supprimés. Cela a été le cas le matin même pour la réunion annuelle de bilan avec les employés communaux. La cérémonie de remise des cartes-cadeaux aux diplômés est annulée. Les jeunes viendront individuellement en mairie chercher leurs cartes-cadeaux. En accord avec Monsieur le Maire, la Renaissance a supprimé son spectacle de Noël dans la salle polyvalente du dimanche 12 décembre. Pour les vœux du Maire prévus le jeudi 20 janvier 2021, les invitations sont prêtes à être distribuées à la population. Il y est précisé que selon l'évolution de la crise sanitaire, le vin d'honneur pourra être supprimé. La cérémonie des vœux pourra elle-même être supprimée si la situation se dégrade encore. Monsieur le Maire ajoute que cela pourrait conduire aussi à revoir les animations dans la salle et à la fermer à nouveau.

Pour ce qui concerne la cérémonie commémorative des ACPG – CATM du 5 décembre dernier, près de 220 personnes ont été contrôlées pour vérifier qu'elles étaient détentrices d'un pass sanitaire valide avant d'entrer dans la salle pour le vin d'honneur.

Madame Boucher s'excuse de ne pas avoir pu être présente à cette manifestation. Elle signale que des parents d'élèves ne se sont pas rendus dans la salle pour le vin d'honneur car ils ont craint d'être contaminés.

1) Tarifs communaux 2022 :

Ceux-ci sont augmentés en moyenne de 3 % par rapport aux tarifs de 2020 (en 2021 les tarifs n'avaient pas été augmentés). Cela correspond à peu près à l'évolution du coût de la vie selon l'Insee.

Monsieur le Maire attire l'attention des élus sur l'augmentation très importante à venir des factures d'électricité liées au chauffage pour la salle polyvalente et le groupe scolaire, du fait de l'augmentation du coût de l'énergie. Comme les associations ne payent pas le chauffage quand elles occupent la salle, la question s'est posée de répercuter ces augmentations sur les locataires privés. Mais cela aurait été impossible à appliquer tant l'augmentation aurait été importante.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Younous aura à modifier le règlement intérieur de la salle polyvalente pour 2022, ce qui peut être un moyen de revoir cette question.

Madame Vittu rappelle que dans un précédent procès-verbal du Conseil Municipal, il a été mentionné que l'occupation de la salle polyvalente par les associations serait revue pour laisser plus de disponibilités pour les étalonnais, notamment pour les communions et les mariages. Elle constate dans le planning d'occupation

pour 2022, qu'à nouveau l'association Partage Sénégal occupera la salle 4 week-ends et il y aura des week-ends prolongés comme celui de la Pentecôte.

Monsieur le Maire rappelle qu'on a toujours retenu pour principe que les associations de la Commune sont prioritaires et que les demandes des particuliers sont examinées en fonction de cela.

Madame Vittu n'est pas contre une mise à disposition de la salle au profit des associations dès lors qu'elles jouent un rôle dans l'animation de la commune comme la Renaissance. Même si elle n'est pas opposée aux associations à caractère humanitaire, elle regrette que Partage Sénégal occupe le plus la salle polyvalente, sans apporter de plus-value aux habitants d'Etalondes.

Monsieur Adam demande que l'on revienne au sujet du jour, le vote des tarifs communaux pour 2022. La question de l'occupation de la salle sera à traiter plus tard dans le cadre du réexamen du règlement intérieur de la salle polyvalente.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les tarifs communaux pour 2022 comme suit :

Concessions cimetière (prix au mètre carré)	Concession de 15 ans	39 €
	Concession de 30 ans	60 €
	Concession perpétuelle	146 €
Droit de place (par jour d'occupation)	Occupation régulière ou occasionnelle	22 €
Location salle polyvalente	Associations communales : sans cuisine avec cuisine	67 € 135 €
	Contribuables d'Etalondes <u>Vin d'honneur</u> :	Non Contribuables d'Etalondes <u>Vin d'honneur</u> :
chèque de caution à la réservation : 155 € forfait ménage : 60 €	*Tarif hiver : 169 € (du 01/01 au 19/03 et du 23/12 au 31/12) * Tarif printemps et automne : 128 € (du 20/03 au 20/06 et du 23/09 au 22/12) * Tarif été (du 21/06 au 22/09) : 87 €	* Tarif hiver : 245 € (du 01/01 au 19/03 et du 23/12 au 31/12) * Tarif printemps et automne : 204 € (du 20/03 au 20/06 et du 23/09 au 22/12) * tarif été : (du 21/06 au 22/09) : 163 €
coût du chauffage inclus dans le tarif de la salle	<u>Location 1 jour</u> (en semaine) *Tarif hiver : 225 € (du 01/01 au 19/03 et du 23/12 au 31/12) * Tarif printemps et automne : 183 € (du 20/03 au 20/06 et du 23/09 au 22/12) * Tarif été (du 21/06 au 22/09) : 142 €	<u>Location 1 jour</u> (en semaine) *Tarif hiver : 344 € (du 01/01 au 19/03 et du 23/12 au 31/12) * Tarif printemps et automne : 303 € (du 20/03 au 20/06 et du 23/09 au 22/12) * Tarif été (du 21/06 au 22/09) : 262 €
	<u>Location week-end (2 jours obligatoirement)</u> *Tarif hiver : 449 € (du 01/01 au 19/03 et du 23/12 au 31/12) * Tarif printemps et automne : 367 € (du 20/03 au 20/06 et du 23/09 au 22/12) * Tarif été (du 21/06 au 22/09) : 284 €	<u>Location week-end (2 jours obligatoirement)</u> : *Tarif hiver : 588 € (du 01/01 au 19/03 et du 23/12 au 31/12) * Tarif printemps et automne : 506 € (du 20/03 au 20/06 et du 23/09 au 22/12) * Tarif été (du 21/06 au 22/09) : 423 €

2) Ouverture d'un poste d'adjoint administratif au 1^{er} mars 2022

Monsieur le Maire avait présenté en début de mandat un graphique sur les mouvements de personnel à venir au cours du présent mandat, 3 agents devant partir à la retraite sur les années 2022 et 2023. Ce graphique montrait une augmentation brutale des charges de personnel pour 2022 et 2023 en raison des doublons à prévoir le temps de former les personnels entrants par les personnels sur le départ. Puis, les charges de personnel baissaient fortement à partir de 2024.

Monsieur Lelong signale que Monsieur le Maire avait annoncé qu'il donnerait aux conseillers le graphique en question, mais ils ne l'ont pas reçu. Monsieur le Maire en fera la diffusion.

Le point à l'ordre du jour porte sur l'ouverture d'un poste d'Adjoint Administratif pour remplacer Madame Montarou qui partira au mois d'août 2022. Pour préparer le nouvel agent, il est proposé que le recrutement se fasse au 1^{er} mars 2022.

Il est précisé que ce poste supplémentaire d'adjoint administratif sera ouvert du 1^{er} mars au 31 décembre 2022 et qu'il sera refermé au 1^{er} janvier 2023, lorsque Madame Montarou ne fera plus partie des effectifs de la commune.

L'agent a été trouvé. Il s'agit de Madame Obry Méline qui travaille actuellement au SIVOS Etalondes – Saint Rémy-Boscrocourt. Elle a souhaité changer d'orientation. Son recrutement se fera par voie de mutation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (par 13 pour et 2 abstentions (Mme Vittu et Mr Lelong), le Conseil Municipal décide d'ouvrir un poste d'Adjoint Administratif à partir du 1^{er} mars 2022.

3) Création d'un emploi non permanent lié à un accroissement d'activités.

Monsieur le Maire rappelle que pendant la crise sanitaire, il faut assurer une désinfection renforcée de l'école et de la garderie. Du fait de ce travail supplémentaire, l'agent chargé de l'entretien de l'école ne peut assurer dans le temps imparti le nettoyage de l'intégralité des locaux, école et garderie ; ce qui a expliqué la nécessité de recourir provisoirement à un emploi supplémentaire. Le Conseil Municipal s'est prononcé sur ce point le 18 mars 2021 pour un recrutement au mois de mars.

La mutation de Mme Méline Obry du SIVOS à la Commune en mars 2022 va entraîner une évolution des effectifs dans les deux collectivités. Actuellement, Madame Chloé Lepaul travaille pour le SIVOS en contrat à durée déterminée pour venir en renfort à la cantine. Elle intervient aussi pour le nettoyage de la garderie scolaire pour le compte de la Commune. Au premier janvier 2022, elle va remplacer Madame Obry à la cantine et elle ne pourra plus assurer l'entretien de la garderie le soir. Son contrat allait jusqu'aux vacances scolaires de Noël.

Le contexte sanitaire impose de continuer à assurer la désinfection renforcée de la garderie à compter du 2 janvier 2022. C'est la raison pour laquelle Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de renouveler la création d'un emploi non permanent lié à un accroissement temporaire d'activités qui irait jusqu'aux vacances d'été. Le temps de travail est de 1 h 15 par jour, 4 jours par semaine, de 17 h 15 à 18 h 30, en période scolaire.

Monsieur le Maire précise que la personne a été trouvée. Il s'agit de Madame Carole Pollard.

Madame Depoilly demande pourquoi il n'a pas été fait un appel à candidature sur la commune.

Monsieur le Maire lui répond qu'il fallait agir vite puisque la personne devra être en fonction dès le 2 janvier 2022. Madame Pollard ayant accepté de faire le recensement de la population, l'occasion s'est présentée de lui proposer ce poste en plus, ce qu'elle a tout de suite accepté alors que le nombre d'heures de travail et les horaires rebutteraient plus d'une personne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (par 14 voix pour et 1 abstention (Mme Depoilly) le Conseil Municipal décide de créer un emploi non permanent lié à un accroissement d'activités pour le nettoyage de la garderie scolaire du 2 janvier au 7 juillet 2022, à raison de 5 heures par semaine, en période scolaire.

4) Mise à jour du tableau des effectifs :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2022,

CADRES OU EMPLOIS	GRADE	EFFECTIF	TEMPS DE TRAVAIL	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	Attaché principal	1	Temps complet	37 h 30 mn
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	Temps complet	37 h 30 mn
	Adjoint Administratif	1	Temps complet	37 h 30 mn
FILIERE TECHNIQUE				
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise principal	1	Temps complet	37 h 30 mn
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	2	Temps complet	37 h 30 mn
	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	3	1 Temps complet	37 h 30 mn
			2 Temps non complet	23 h 15 h
	Adjoint Technique	1	Temps complet	37 h 30 mn

Le poste d'Adjoint Administratif correspond au poste de Madame Obry Mélaïne.

Monsieur Lelong fait remarquer qu'il n'y a pas eu de mise à jour du tableau des effectifs pour Monsieur Boufflet qui a été recruté en décembre 2020.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'était pas titulaire, mais stagiaire. Sa titularisation intervient ce mois-ci, d'où l'ajout dans le tableau pour 2022 pour un poste d'Adjoint Technique.

5) Recrutement de 2 agents recenseurs : modalités de rémunération

Le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 20 février 2022. 2 agents recenseurs sont recrutés pour faire les enquêtes auprès des habitants. Il s'agit de Mesdames Carole Pollard et Abigaël Olivier – Pollet. Leur travail commencera le 10 janvier avec une demi-journée de formation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rémunérer les 2 agents recenseurs de la manière suivante :

La feuille de logement : 0,80 €
 Le bulletin Individuel : 1,50 €
 La formation : 40 €
 La tournée de reconnaissance : 40 €

Monsieur Adam trouve anormal que la Commune ait à payer le recensement alors que c'est l'Etat qui en fait la demande.

Monsieur le Maire lui répond que la Commune touchera une dotation, mais elle sera beaucoup plus faible que le coût supporté pour cette opération.

6) Décisions

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prise dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal lui a donnée en début de mandat :

- Achat d'un photocopieur pour l'école : 4.140 € TTC
- Achat d'un camion-benne pour l'atelier en remplacement du camion hors d'usage : 35.273,16 € TTC

- Achat d'antivirus pour les postes informatiques de la mairie dans le cadre d'un groupement de commandes avec la CCVS : 78, 54 € HT par an pour 3 postes
- Contrats de fourniture d'électricité avec EDF pour la salle polyvalente et la mairie pour l'année 2022 : les tarifs sont basés sur le prix du marché indexé ARENH et seront ajustés au 1^{er} janvier 2022 lorsque l'indexation ARENH sera connue. La base de calcul est la suivante (avant indexation) :
 - Pour le groupe scolaire : puissance souscrite 60 kVA
Abonnement : 31, 13 € HT/mois
Heure Creuse Eté : 6, 151 c€/kWh HT
Heure Creuse Hiver : 13, 960 c€/kWh HT
Heure Pleine été : 9,840 c€/kWh HT
Heure Pleine hiver : 26, 909 c€/kWh HT
 - Pour la salle polyvalente : puissance souscrite 66 KVA
Abonnement : 31, 13 € HT/mois
Heure Creuse Eté : 6, 151 c€/kWh HT
Heure Creuse Hiver : 13, 960 c€/kWh HT
Heure Pleine été : 9,840 c€/kWh HT
Heure Pleine hiver : 26, 909 c€/kWh HT

Monsieur le Maire revient sur les tarifs d'électricité évoqués plus haut. Il faut s'attendre à une augmentation des factures de 30 à 40% pour 2022. Il propose de revoir dès 2022 les autres postes d'électricité, notamment l'éclairage public en remplaçant les lampes par des leds, financés par un emprunt à 0% du SDE 76.

Pour l'école, les travaux d'isolation sur les portes et fenêtres réalisés en 2021 vont permettre de limiter les surcoûts. Le diagnostic énergétique réalisé par le SDE 76 montrait que cela pouvait réduire de 25% la charge de chauffage. Les travaux d'économie d'énergie seront poursuivis en 2022 avec le remplacement des radiateurs et l'isolation des murs par l'extérieur pour l'école et par l'intérieur pour la garderie, la mise en place de ventilations mécaniques contrôlées (VMC) et la rénovation de l'éclairage.

Pour la salle polyvalente, il faudra réfléchir à un mode de régulation du chauffage plus économe.

Monsieur Lelong suggère qu'on interdise l'éclairage de la salle en journée. Il propose aussi de revoir les rampes d'éclairage pour n'avoir à éclairer que la moitié de la salle quand elle n'est occupée que sur la moitié.

7) Points sur les travaux :

Au niveau des réalisations :

- Travaux réalisés sur la voirie : Réfection de l'Impasse Jacquet, aménagement de la zone de croisement à l'entrée du chemin Jeanne d'Arc, réfection du chemin du Bas-Rouvroy jusqu'à la stabulation, aménagement du parking le long du chemin du stade
- Travaux réalisés sur les bâtiments : réfection de la cour de l'école et déplacement de la clôture, remplacement des portes et fenêtres de l'école, création de l'espace de jeux pour les enfants devant l'école
- Travaux sur les réseaux : éclairage public et effacement des réseaux sur la RD 126 vers la SPA, curage du réseau pluvial de la commune, installation de la fibre à la mairie
- Achat de matériels : changement du matériel informatique de la mairie, achat d'un nouveau tracteur-tondeuse, d'un camion-benne, d'une remorque pour le transport de la cuve à eau pour l'arrosage des plantes, d'un taille-haie de grande dimension pour la haie du cimetière
- Plantations : plantation d'un arbre- un enfant et de l'arbre de la laïcité, végétalisation de la RD 925 et du centre-bourg
- Etudes : étude de SOGETI sur la lutte contre les inondations sur le secteur allant du chemin Jeanne d'Arc jusqu'à la sortie de Mancheville, études et audits énergétiques du SDE 76 sur la mairie-salle polyvalente et l'école, diagnostic de circulation par la Société Arter, réalisation du schéma communal de défense incendie (toujours en cours)
- Divers : création du site internet et abonnement à PanneauPocket

Projets :

- Voirie : Réfection de la rue du Briquet (sur la moitié de la chaussée car la Ville d'Eu a refusé de s'associer au projet pour la partie de la route lui appartenant), aménagement de la RD 78 dans la traverse de Mancheville – 1^{ère} tranche allant de l'entrée d'agglomération en venant du Tréport jusqu'au carrefour avec la cavée du Mesnil-Sterling avec les travaux de lutte contre les inondations (bassin de rétention dans la cavée Joubert, mare à la place du terrain de boules et au cimetière, modification du réseau eaux pluviales au centre-bourg pour les re-diriger vers les cuves sous la place)
- Bâtiments : poursuite des travaux sur le groupe scolaire comme évoqué précédemment – réfection des joints des murs, puis de l'intérieur de l'église – réfection de la toiture de l'atelier et du garage communal (programmée pendant du 11 au 25 février 2022) – lancement des travaux de construction de la nouvelle cantine scolaire dans l'espace vert derrière l'école

Madame Boucher revient sur le projet de construction de la nouvelle cantine. Elle avait compris que le Conseil Municipal s'était prononcé uniquement sur les demandes de subvention, mais pas sur le projet lui-même. Elle voulait faire cette remarque concernant la rédaction du procès-verbal du 23 septembre 2021, mais elle n'a pas pu le faire étant absente au Conseil Municipal suivant, ce dont elle s'excuse.

Un certain nombre de Conseillers Municipaux s'étonnent de cette remarque car ils ne voient pas comment on pourrait faire des demandes de subvention sans présenter un projet précis dans le dossier.

Monsieur le Maire répond à propos des observations que peuvent faire les Conseillers Municipaux sur les procès-verbaux. Celles-ci sont à faire à réception du procès-verbal. Une fois adopté à la réunion suivante, il n'est pas possible de revenir en arrière. Dans le cas présent, le procès-verbal du 23 septembre a été adopté à l'unanimité à la réunion du 25 octobre.

- Remplacement des filets pare-ballons au stade pour protéger le riverain
- Mise en place de l'éco-pâturage sur deux bassins de rétention des eaux pluviales à la Briqueterie et chemin Jeanne d'Arc. Les clôtures seront posées par les agents communaux. Des moutons et des oies seront mis à disposition par un particulier.
- Poursuite de la végétalisation dans le centre-bourg
- Création d'un nouveau bulletin municipal
- Implantation d'un panneau lumineux d'information devant la mairie
- Pose de radars pédagogiques dans les rues de la commune

8) Questions diverses

*Monsieur le Maire remercie Monsieur Younous et tous les participants à l'organisation des cérémonies du 5 décembre. Il adresse aussi ses remerciements à Monsieur Rémi Obry et Christian Wattier.

*Il annonce que, conformément à la décision prise par le dernier Conseil Municipal, une personne a été recrutée en contrat PEC le 1^{er} décembre 2021 à la bibliothèque. Il s'agit de Madame Emilie Blanc. Monsieur Kévin Foire sera le 2^{ème} agent recruté en contrat PEC, le 15 décembre 2021 pour travailler aux espaces verts de la commune.

Ce sont des contrats d'un an, à raison de 20 heures par semaine. Le temps de travail de Monsieur Foire pourra augmenter pour passer à 35 heures au printemps, compte-tenu de l'augmentation de la charge de travail sur les espaces verts.

*les dons collectés par Partage Sénégal pour le Téléthon se sont élevés à 3.419 €. Comme elle s'y est engagée dans le cadre du budget primitif, la Commune va compléter cette somme par un don de 500 € au profit du Téléthon.

*Monsieur le Maire signale qu'il a organisé le matin même une réunion de travail avec les employés communaux pour faire le bilan de l'année. A cette occasion, Madame Boullard et lui-même ont remis aux agents une boîte de chocolats et une carte-cadeau pour les remercier du travail accompli.

*Monsieur le Maire indique que la mairie sera fermée au public les jeudi 23, vendredi 24, lundi 27, mardi 28 décembre et vendredi 31 décembre prochains.

*Une lettre sera distribuée à tous les habitants et entreprises pour leur annoncer la distribution de sacs jaunes de tris sélectifs par la Communauté de Communes des Villes Sœurs. Les sacs seront déposés à la

mairie et les habitants devront venir les retirer à partir du lundi 20 décembre prochain. Le ramassage en porte-à-porte du tri sélectif se fera tous les 15 jours le vendredi et commencera le vendredi 14 janvier.

* Madame Boullard distribue les cartes- cadeaux à remettre aux aînés les 10,11 et 12 décembre 2021. Elle insiste pour que les élus se rendent plusieurs fois chez les aînés pour leur remettre en mains propres les cartes-cadeaux. Si au bout de plusieurs tentatives, il n'y a personne, ils pourront déposer dans la boîte à lettres un mot demandant de passer en mairie pour retirer la carte-cadeau. Mais il ne faut surtout pas déposer la carte-cadeau dans la boîte à lettres. Les élus devront s'organiser entre eux pour fixer leurs dates de passage et s'il y a un désistement, il faut prévenir Madame Boullard.

*Monsieur Gillet fait le point sur le nouveau protocole sanitaire à l'école. Il est passé en niveau 3 avec un renforcement des mesures.

L'opération un arbre – un enfant aura lieu en janvier, après examen par la Commission. 15 enfants de CE1 sont concernés.

*Il rend compte brièvement de la réunion à laquelle il a assisté avec Monsieur Younous à la Préfecture sur les actions de prévention routière. Le nombre de morts sur les routes du département a augmenté en 2021, ce qui souligne un relâchement des usagers de la route dans leur conduite. En 2022, des actions seront mises en place en direction des séniors, des jeunes et des deux roues et pour lutter contre les vitesses excessives. Les contrôles radars seront renforcés.

*Le Plan Communal de Sauvegarde est en cours de finalisation. Un document appelé DICRIM sera distribué aux habitants. La Commission aura encore à travailler sur les moyens télécom et d'alerte à la population à mettre en place car il s'agit d'un point qui a fait défaut lors des exercices.

Monsieur le Maire fait part du souhait de communes voisines situées sur le littoral de mettre en place des moyens humains et matériels mutualisés car lorsque celles-ci sont en forte affluence touristique, elles ne peuvent pas dégager des moyens suffisants pour faire face à une éventuelle alerte.

*Monsieur Lelong souhaite avoir des informations sur l'implantation éventuelle d'un cabinet médical à Etalondes.

Monsieur le Maire a fait une pré-étude sur ce projet, avec pour objectif de réussir à maintenir un médecin à Etalondes. Après de nombreuses recherches et démarches, le seul lieu trouvé est l'une des deux salles (salle bleue) de la maison des associations qu'il faudra aménager. Il ne pouvait pas mettre à l'étude cet aménagement sans en parler aux associations occupantes. Mais, il ne donnera plus d'information que lorsqu'il sera autorisé à lever son engagement de garder la démarche confidentielle. Pour le moment, le projet est en suspens, ce qui signifie qu'au moins jusqu'au mois de mars 2022, les associations ne seront pas impactées par un éventuel changement de lieu de réunion.

Monsieur Croisy voit mal comment installer un cabinet médical dans 25 m².

Compte-tenu de la surface, Monsieur le Maire a fait une simulation et a vu que cela est possible.

Madame Vittu se demande s'il ne faudra pas rembourser les subventions obtenues pour la construction de la maison des associations dès lors que l'on change la destination du local.

Il lui est répondu que la moitié du bâtiment continuera à être utilisée par les associations.

*Monsieur Lelong constate que les Commissions Bâtiments et Travaux et Sécurité ne se réunissent plus. Monsieur le Maire répond que cela concerne les Vice-Présidents.

* Monsieur Lelong et Madame Boucher évoquent le dossier de l'ancien presbytère et regrettent que l'ensemble du Conseil Municipal ait été mis en cause dans l'article du journal l'Informateur. Ils demandent à avoir l'expertise qui conclut à la présence de la mэрule dans le bâtiment.

Monsieur le Maire indique qu'il a été dit par le professionnel venu sur place, et ce, en présence d'un membre de la succession, qu'il y avait suspicion de mэрule et qu'il fallait faire une expertise. La Commune ayant renoncé à l'achat du bâtiment, Monsieur le Maire a demandé à la famille de faire cette expertise et de lui communiquer le résultat, ce qu'il n'a jamais eu.

Concernant les reproches faits à Monsieur le Maire concernant sa venue dans la cour du presbytère, il explique qu'il s'agissait d'aller faire une expertise des murs de l'église avec une entreprise et Monsieur Croisy pour l'établissement d'un devis. La Commune dispose par un acte notarié d'une servitude de passage dans la cour et d'une servitude de tour d'échelle pour l'église. Il aurait dû prévenir la famille de

son entrée dans la propriété, mais il n'y a pas pensé sur le moment et il tient à renouveler ses excuses auprès de la famille.

Monsieur Croisy répond que le Conseil Municipal a décidé en commun de ne plus s'occuper du projet. Il ne veut plus en entendre parler surtout lorsque des propos erronés et mal intentionnés sont véhiculés sur les réseaux sociaux et dans la presse.

Monsieur le Maire relit l'extrait du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mai dernier. Tous les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, ont voté dans le même sens concernant le devenir du bâtiment (à l'exception de madame Berlez qui s'est abstenue sur le projet). Il ne comprend pas aujourd'hui ce revirement de la part de certains conseillers.

*Madame Boucher s'excuse à nouveau de ne pas avoir été présente à la dernière réunion de Conseil Municipal. Elle avait un certain nombre de choses à dire concernant le procès-verbal de la réunion précédente. Elle revient sur une seule observation. Elle a demandé que ce soit les caniveaux à nettoyer et non les trottoirs.

*Monsieur Younous tient à remercier tous les participants à la cérémonie du 5 décembre et à la marche du téléthon pour leur implication.

Les débats étant clos, la séance est levée à 21 h 45.